

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1452

présenté par  
M. Touraine, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 35, substituer aux mots :

« les membres »

les mots :

« un ou plusieurs médecins et autres professionnels de santé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa vise à rétablir partiellement la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture. Il s'agit de préciser que les personnes engagées dans une démarche d'AMP peuvent avoir des entretiens avec "un ou plusieurs médecins et autres professionnels de santé" de l'équipe médicale clinicobiologique pluridisciplinaire". La rédaction est suffisamment large pour ne pas se limiter aux seuls médecin et s'ouvrir à d'autres professionnels de santé.

La composition reste par ailleurs fixée par décret.